

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÉTANG-LA-VILLE

Le Conseil Municipal de L'Étang-la-Ville, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en mairie, en séance ordinaire, le mardi 1^{er} avril 2025 à 21h00, sous la présidence de Monsieur Daniel CORNALBA, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Daniel CORNALBA, Florence GENOUVILLE, Rodolphe VIRANTIN, Olivia FOUCAUD-ROYER, Claude CABOCEL, Béatrice DESCOMPS, Nicole LACHETEAU, Marien BESSON, Michel MOUTON, Jean-Jacques LACHETEAU, Jean-Marc AMIOT, Annick LEMOINE, Anne NAVARRE, Romain MILLER, Axelle DEBAISIEUX, Catherine DESAUBLIAUX, Sylvie SENG, Cécile GAUTIER, Stéphane POUILLARD, Sylvie LE BOT, Jean-Luc AUFFRET-CARIOU, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Laurent DUBERNAIS à Claude CABOCEL, Valérie JOURDAN à Catherine DESAUBLIAUX, Dominique GIULINI à Marien BESSON, Françoise PERRI-DELAHAYE à Florence GENOUVILLE, Thierry PEDROS à Sylvie SENG, Frédéric DUCREUX à Stéphane POUILLARD.

ABSENT EXCUSÉ : Néant.

Après avoir procédé à l'appel nominal, et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Rodolphe VIRANTIN, Conseiller Municipal, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice :	27	VOTES : Pour :	27
Nombre de membres présents :	21	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27	Abstentions :	0

20250401 - 015. AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024

Rapporteur : Marien BESSON

Contexte : Conformément à la réglementation, il convient de décider de l'affectation du résultat (positif) du Compte Financier Unique 2024, en particulier, compte-tenu du débat d'orientations budgétaires mené par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20250318 - 011 en date du 18 mars 2025, portant sur la prise d'acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20250401 – 014 en date du 1^{er} avril 2025, approuvant le Compte Financier Unique 2024 de la Commune,

CONSIDÉRANT le résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 2 459 519,33 €,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement d'un montant de 2 459 519,33 € en section de fonctionnement recette, au compte 002 pour un montant de 2 088 546,43 € et en section d'investissement recette, au compte 1068 pour un montant de 370 972,90 €.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Madame la Trésorière Principale.

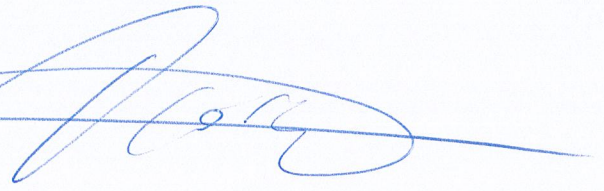
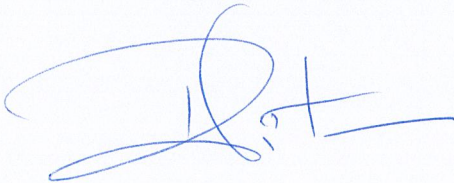
Fait et délibéré à L'Étang-la-Ville, les jours, mois et an ci-dessous.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme, à L'Étang-la-Ville, le 1^{er} avril 2025.

**Le Secrétaire de séance,
Rodolphe VIRANTIN**

**Le Maire,
Daniel CORNALBA**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité